

Retranscription à l'identique de la copie remise par la/le candidat·e

MEILLEURE COPIE

Premier concours interne

GARDIEN·NE-BRIGADIER·E DE POLICE MUNICIPALE AGENT·E DE SURVEILLANCE DE LA VOIE PUBLIQUE

Session 2022

RÉDACTION D'UN RAPPORT

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
RAPPORT

POLICE MUNICIPALE
Département de X-ray
Commune de POLVILLE

Rapport n° : XX

Le Gardien Brigadier Charlie DELTA
à
- Monsieur le Maire
- Monsieur le Procureur de la République
- Monsieur l'officier de Police Judiciaire Oscar PAPA

L'An deux mille vingt deux, le trois du mois de mai,

Objet : Mise à disposition suite à un contrôle vitesse et violence sur personne dépositaire de l'autorité publique

Nous, Gardien Brigadier Charlie DELTA (matricule 111) assisté du Gardien Roméo SIERRA (matricule 222), Agents de Police Judiciaires adjoints, dûment agréés et assermentés par Monsieur le Préfet et Monsieur le Procureur de la République,
En fonction dans la Police Municipale de Polville,
Agissant en uniforme, revêtus des signes extérieurs apparents de notre fonction,
Conformément aux ordres reçus par nos chefs, et sous couvert de notre hiérarchie,

Vu les articles 21 et 21-2, 429 du code de Procédure Pénale
Vu les articles 511-1 et suivants du code de Sécurité intérieure
Vu les articles 78-6 et 803 du code de Procédure Pénale
Vu les articles 222-13 du code Pénal
Vu les articles R-241-9 du code de Sécurité Intérieure
Vu les articles L-224-17 du code de la Route ainsi que L-224-4 et R-413-3

Mettons à disposition du Major Oscar PAPA, OPJ à la Brigade de Gendarmerie le dénommé Alpha BRAVO, né le 27/01/1990 à Polville (Département X-Ray), demeurant 12 rue des Frênes à Polville (Département X-Ray) le 03 mai 2022 à 14H40 dans les circonstances suivantes :

Ce jour, à 14H20, en contrôle vitesse avec mon collègue Roméo Sierra, procémons à des contrôles à l'aide du cinénomètre de service (calibré le 07 avril 2022) rue des Aulnes, située dans le Centre-Bourg.

À 14H30, nous interceptons un véhicule de marque INDIA de couleur rouge, modèle 777, immatriculé AB-123-CD dont la vitesse est mesurée par notre appareil à 74 km/h au lieu des 50 km/h en agglomération (rue des Frênes).

Nous demandons au conducteur par gestes réglementaires de s'arrêter dont acte. Lui précisons nos grades et fonction et lui faisons part selon l'article R-413-3 de l'infraction relevée à son encontre (de 4^e classe) et des 2 points à enlever. Informons également notre poste central. Notons également que nous lui précisons que notre caméra mobile individuelle est enclenchée (art. R-241-9).

Ce dernier reconnaît les faits, mais lorsque nous lui demandons de nous présenter les documents afférents à la conduite, il nous explique les avoir oublié chez lui (article 78-6).

Il nous déclare son identité (voir mentions complémentaires).

Précisons que les vignettes arborées sur le tableau de bord (assurance et contrôle technique) sont valides.

À 14H35 nous consultons les fichiers du SIV (Système d'immatriculation des véhicules) ainsi que le FNPC (Fichier National des Permis de Conduire) à l'aide de notre tablette. Le résultat nous informe que le permis de conduire de M. BRAVO est suspendu.

À 14H38 je contacte donc par le biais de notre téléphone de service le Major Oscar PAPA pour l'informer de la situation et à cet instant même, le mis en cause s'en prend à mon collègue Roméo Sierra, physiquement.

Il est rapidement maîtrisé par les gestes techniques de première intervention, et mis au sol par une clé de bras. Il est 14H40.

Selon l'article 803, nous procémons au menottage.

Une palpation de sécurité est effectuée.

Aucun objet dangereux n'est trouvé sur lui.

Le Major Oscar PAPA nous demande de lui ramener l'individu à la Gendarmerie aussitôt.

Précisons que nous tenons informé notre station directrice des faits. Le véhicule reste immobilisé sur place. À 14H55 nous arrivons à la Gendarmerie Nationale de Gendarmeville.

Notons que le trajet s'est déroulé sans incident et que M. Alpha BRAVO est remis à l'OPJ sain de corps, et que nous disposons d'un enregistrement via notre caméra mobile individuelle (si besoin).

Il est 15H30, avisons notre poste central de notre retour, afin d'établir le présent rapport.

Le Brigadier Roméo SIERRA s'est rendu ensuite chez son médecin, après son service.

Mentions complémentaires :

Identité du mis en cause :

Alpha BRAVO, né le 27 janvier 1995 à Polville (Département X-Ray)

Demeurant : 12 rue des Frênes à Polville (Département X-Ray)

Rapport fait et clôs le 03 mai 2022 à 17H à Polville

Signature du Gardien Brigadier Charlie DELTA

Signature du Gardien Brigadier Roméo SIERRA

Destinataires :

- Monsieur le maire
- Monsieur le Procureur de la République
- Major Oscar PAPA OPJ Gendarmerie de Gendarmeville (Département X-ray)
- Archives Municipales